

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES

-SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

La société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Société BDO Tunisie représentée par Mr Khaled Mnif.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
<u>Actifs non Courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	8 542 043	7 260 431
- Amortissements		- 3 009 204	- 2 637 196
		<u>5 532 839</u>	<u>4 623 235</u>
Immobilisations corporelles	1.1	30 319 979	29 439 900
- Amortissements		- 25 449 632	- 24 689 750
		<u>4 870 347</u>	<u>4 750 150</u>
Immobilisations financières	1.2	8 437 213	8 243 719
- Provision		- 539 732	- 456 924
		<u>7 897 481</u>	<u>7 786 795</u>
Autres actifs non courants	1.3	22 998	19 395
Total des actifs non courants	1	18 323 665	17 179 575
<u>Actifs Courants</u>			
Stocks	2.1	24 798 753	22 343 364
- Provision		- 1 374 478	- 1 329 728
		<u>23 424 275</u>	<u>21 013 636</u>
Clients et comptes rattachés	2.2	12 267 388	9 752 212
- Provision		- 3 157 121	- 3 022 162
		<u>9 110 267</u>	<u>6 730 050</u>
Autres actifs courants	2.3	5 040 091	4 722 843
- Provision		- 546 949	- 546 949
		<u>4 493 142</u>	<u>4 175 894</u>
Placement et autres actifs financiers	2.4	2 118	2 118
Liquidités et équivalents de liquidités		1 188 791	1 561 887
		<u>1 190 909</u>	<u>1 564 005</u>
Total des actifs courants	2	38 218 593	33 483 585
Total des actifs		56 542 258	50 663 160

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		15 444 000	15 444 000
Réserves		6 342 403	5 142 403
Autres capitaux propres		281 174	321 796
Résultats reportés		5 924 562	6 406 252
Total des capitaux propres avant résultat		<u>27 992 139</u>	<u>27 314 451</u>
Résultat de l'exercice		<u>2 018 709</u>	<u>1 799 390</u>
Total des capitaux propres	3	<u>30 010 848</u>	<u>29 113 841</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Crédit à moyen et long terme	4	1 100 000	1 711 873
Total des passifs non courants		<u>1 100 000</u>	<u>1 711 873</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	8 744 381	3 389 676
Autres passifs courants	5.2	1 717 575	1 548 203
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	14 969 454	14 899 567
Total des passifs courants	5	<u>25 431 410</u>	<u>19 837 446</u>
Total des passifs		<u>26 531 410</u>	<u>21 549 319</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>56 542 258</u>	<u>50 663 160</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	6.1	41 050 409	27 419 285
Autres produits d'exploitation	6.2	1 009	2 508
(I) Total des revenus	6	41 051 418	27 421 793
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation de stock des PF et des encours	6.1	-	2 315 238
Achats d'approvisionnements consommés	6.3	-	25 797 079
Charges de personnel	6.4	-	5 117 131
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	-	1 419 617
Autres charges d'exploitation	6.6	-	1 947 516
(II) Total des charges d'exploitation		-	36 596 581
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</u>		4 454 837	3 639 018
Charges financières nettes	6.7	-	2 265 572
Produits des Placements	6.8	90 101	516 157
Autres gains ordinaires	6.9	131 986	138 346
Autres pertes ordinaires	6.10	-	841 296
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		2 411 352	2 013 196
Impôt sur les bénéfices		-	392 643
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		2 018 709	1 799 390
Eléments exceptionnels		-	-
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		2 018 709	1 799 390

État des Flux de Trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
<u>Résultat net de l'exercice</u>		2 018 709	1 799 390
-			
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	1 419 617	1 620 701
- Variation des stocks	7.1.2	- 2 455 389	- 6 379 135
- Variation des créances clients	7.1.3	- 2 332 745	4 072 184
- Variation des autres actifs	7.1.4	- 317 248	- 443 221
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5	5 519 871	- 5 704 092
- Plus-value sur cessions d'immobilisations	-	61	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	3 852 754	- 5 034 173
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1	- 2 182 270	- 1 057 682
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	18 999	-
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.3	- 133 000	- 1 200 000
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.4	25 160	42 577
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.5	- 85 654	- 29 514
- Décaissements sur autres actifs non courants	-	27 171	- 14 640
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	7.2	- 2 383 936	- 2 259 259
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Variation des emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	7.3.1	809 116	9 715 086
- Dividendes et autres distributions	7.3.2	- 1 080 928	- 2 779 334
- Variations des capitaux propres (Fond social, Subvention, ...)	7.3.3	40 622	- 37 443
- Variations des emprunts	7.3.4	- 726 027	- 834 114
- Encaissements prévenants d'emprunts MT		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	7.3	1 038 461	6 064 195
<u>Variation de trésorerie</u>		430 357	- 1 229 237
<u>- Trésorerie au début de l'exercice</u>		-	616 887
<u>- Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		-	181 993

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « **SIAME-SA** » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « **STEG** » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « **SIAME-SA** » était détenu à concurrence de 72% par la « **STEG** ». Par décision de la « **CAREP** » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « **STEQ** ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « **CAREP** » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « **AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C** » et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur « **SIAME-SA** » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par M. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 06 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 06 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « **SIAME-SA** » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « **SIAME-SA** » sont préparés conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « **SIAME-SA** » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des

frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

✓ **Eléments réévalués**

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

✓ **Eléments non réévalués**

* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%,20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %
* Dépenses de R&D	20 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2023, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition.

Au 31 Décembre 2023, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques « SIAME-SA », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « SIAME-SA » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME-SA » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.2.5- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La « SIAME-SA » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 de la même manière que la période précédente.

2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME-SA » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4- REGIME FISCAL

La « SIAME-SA » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages liés à l'exportation conformément à la législation en vigueur.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et évènements postérieurs, aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 5 avril 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élève à 47 794 702 TND au 31 Décembre 2023 contre 45 426 986 TND au 31 décembre 2022 et se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		8 542 043	7 260 431	1 281 612
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.1	30 319 979	29 439 900	880 079
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	8 437 213	8 243 719	193 494
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	495 467	482 936	12 531
TOTAL		47 794 702	45 426 986	2 367 716

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions s'élèvent à 18 323 665 TND au 31 décembre 2023 contre 17 179 575 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 532 839	4 623 235	909 604
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 870 347	4 750 150	120 197
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 897 481	7 786 795	110 686
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	22 998	19 395	3 603
TOTAL	18 323 665	17 179 575	1 144 090

1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023

Désignation	Valeur Brute				Amortissement		V C N au 31 décembre 2023		
	Début Exercice	Acquisitions	Reclassement/Cession	Total	Début Exercice	Dotation		Régularisations	Cumul Amts
1 - Immobilisations Incorporelles	7 260 431	1 281 612		8 542 043	2 637 196	372 008		3 009 204	5 532 839
Investissement de Recherche & Développement	4 106 387			4 106 387	1 223 740	358 938		1 582 678	2 523 709
Concession Marque, Brevet & Licence	1 033 606			1 033 606	1 025 828	2 922		1 028 750	4 856
Logiciel	401 162	7 750		408 912	387 628	10 148		397 776	11 136
Projets de développement encours	1 719 276	1 273 862		2 993 138	-	-			2 993 138
2 - Immobilisations Corporelles	29 439 900	900 658	- 20 579	30 319 979	24 689 750	761 524	- 1 641	25 449 632	4 870 347
2.1 Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	6 550 162	5 455	13 333	6 568 950	4 154 586	200 168	-	4 354 754	2 214 196
Bâtiments Industriels	4 338 887			4 338 887	3 358 811	112 936		3 471 747	867 140
Bâtiments Administratifs	2 072 795	5 455	13 333	2 091 583	666 334	79 485		745 819	1 345 764
Aménagement construction	138 480			138 480	129 441	7 747		137 188	1 292
2.3 Matériels & Outillages	18 366 965	224 317	- 20 579	18 570 703	17 013 261	371 873	- 1 641	17 383 492	1 187 211
Matériels Industriels	9 729 073	93 877	- 20 579	9 802 371	8 825 379	225 383	- 1 641	9 049 121	753 250
Outillages industriels	6 019 134	43 773		6 062 907	5 809 310	60 721		5 870 031	192 876
Pces. Rechange & Outil. Immobilisés	2 618 758	86 667		2 705 425	2 378 572	85 769		2 464 340	241 085
Pièces de rechange immobilisées	2 346 937	86 342		2 433 279	2 112 127	81 164		2 193 291	239 988
Petits outillages immobilisés	271 821	325		272 146	266 444	4 605		271 049	1 097
Matériels de transport	1 293 601	38 000		1 331 601	1 093 973	71 423		1 165 396	166 205
Matériels Transport De Biens	213 123	-		213 123	160 180	12 364		172 544	40 579
Matériels Transport De Personnes	1 080 478	38 000		1 118 478	933 793	59 059		992 852	125 626
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	2 665 673	148 250		2 813 923	2 417 265	108 865		2 526 130	287 793
Agencement, Aménagement & installations	1 330 052	111 630		1 441 682	1 192 039	72 226		1 264 265	177 417
Matériels de bureaux	1 335 621	36 620		1 372 241	1 225 226	36 639		1 261 865	110 376
Immobilisation Chez Tiers	61 890			61 890	10 665	9 195		19 860	42 030
Projet réseau anti-incendie en cours	324 397			324 397					-
Immobilisation Corporelles en cours	61 887	495 282	- 13 333	543 836					543 836
Avances / Immobilisations Corporelles en cours	64 046	- 10 646		53 400					53 400
TOTAL GENERAL	36 700 331	2 182 270	- 20 579	38 862 022	27 326 946	1 133 532	- 1 641	28 458 836	10 403 186

1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8 437 213 TND contre 8 243 719 TND au 31 décembre 2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	8 115 083	7 982 083	133 000
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	37 444	47 104	- 9 660
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	284 686	214 532	70 154
TOTAL		8 437 213	8 243 719	193 494

1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME-SA » s'éleve au 31 décembre 2023 à 8 115 083 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND				
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	129 250	-	- 129 250	-
SERPAC	750	750	-	- 750	-
CONTACT	3 029 850	3 029 850	-	-	3 029 850
EPICORPS	36 263	36 263	-	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-	- 50 000	-
SITEL	119 530	119 530	-	-	119 530
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-	-	149 990
INNOV-ALLIANCE-TECH	533 000	400 000	133 000	-	533 000
FONDS GERE SICAR	1 600 000	1 600 000	-	-	1 600 000
TOUTALU	2 466 450	2 466 450	-	- 250 000	2 216 450
TOTAL	8 115 083	7 982 083	133 000	- 466 263	7 648 820

1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

DESIGNATION	En TND			
	31/12/2022	OCTROI	REMBOURSEMENT	31/12/2023
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	47 104	15 500	25 160	37 444
TOTAL NET DE PROVISION	47 104	15 500	25 160	37 444

1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2023 un solde de 284 686 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	147 778	97 624	50 154
CONSIGNATION CONTENEURS	54 100	34 100	20 000
DIVERS CAUTIONNEMENTS	82 808	82 808	-
TOTAL	284 686	214 532	70 154

Au 31 décembre 2023, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 470 TND.

1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants affichent au 31 décembre 2023 un solde net de 22 998 TND se détaillant comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	494 872	471 874	22 998
TOTAL	494 872	471 874	22 998

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 38 218 593 TND au 31 décembre 2023 contre 33 483 585 TND au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
STOCKS	2.1	23 424 275	21 013 636	2 410 639
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	9 110 267	6 730 050	2 380 217
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 493 142	4 175 894	317 248
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	1 190 909	1 564 005	- 373 096
TOTAL		38 218 593	33 483 585	4 735 008

2.1- STOCK

La valeur nette du stock s'élève à 23 424 275 TND au 31 décembre 2023 contre 21 013 636 TND au 31 décembre 2022 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	1 479 008	- 39 289	1 439 719
PIÈCES COMPOSANTES	13 283 913	- 479 507	12 804 406
PIÈCES FABRIQUÉES	1 131 039	- 40 757	1 090 282
PRODUITS CONSOMMABLES	451 555	- 88 165	363 390
PRODUITS FINIS	8 453 238	- 726 760	7 726 478
TOTAL	24 798 753	- 1 374 478	23 424 275

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 9 110 267 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
STEG	3 214 544	413 535	2 801 009
CLIENTS LOCAUX	2 277 600	1 934 222	343 378
CLIENTS ÉTRANGERS	3 065 247	2 987 701	77 546
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	94 564	609 254	- 514 690
CLIENTS DOUTEUX	3 615 433	3 807 500	- 192 067
TOTAL	12 267 388	9 752 212	2 515 176
PROVISIONS	- 3 157 121	- 3 022 162	- 134 959
ENCOURS CLIENTS NETS	9 110 267	6 730 050	2 380 217

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions, s'élèvent au 31 décembre 2023 à 4 493 142 TND contre 4 175 894 TND au 31 décembre 2022. La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	165 533	127 032	38 501
AVANCE FOURNISSEUR	517 043	456 984	60 059
ACOMPTES AU PERSONNEL	94 917	65 524	29 393
ETAT, IMPOTS ET TAXES	2 104 964	1 426 306	678 658
DEBITEURS DIVERS	1 530 660	2 229 565	- 698 905
PRODUITS A RECEVOIR	95 431	139 884	- 44 453
COMPTES D'ATTENTE	36 788	36 788	-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	494 755	240 760	253 995
TOTAL BRUT	5 040 091	4 722 843	317 248
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES FOURNISSEURS	- 8 089	- 8 089	-
PROVISION POUR DEPRECIATION DES DEBITEURS DIVERS	- 538 860	- 538 860	-
TOTAL PROVISION	- 546 949	- 546 949	-
TOTAL NET	4 493 142	4 175 894	317 248

2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 190 909 TND contre 1 564 005 TND au 31 décembre 2022 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
PLACEMENTS	2 118	2 118	-
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	1 151 336	1 333 767	- 182 431
BANQUES ET CAISSES	37 455	228 120	- 190 665
TOTAL	1 190 909	1 564 005	- 373 096

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2023 à 30 010 848 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2022	MVTS	31/12/2023
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
S/TOTAL 1	15 444 000	-	15 444 000
RESERVE LEGALE	1 544 400	-	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	3 276 462	1 200 000	4 476 462
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
S/TOTAL 2	5 142 403	1 200 000	6 342 403
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	321 340	- 35 498	285 842
RESERVE POUR FONDS PERDUS	456	- 5 124	4 668
S/TOTAL 3	321 796	- 40 622	281 174
RESULTATS REPORTES	6 406 252	- 481 690	5 924 562
S/TOTAL 4	6 406 252	- 481 690	5 924 562
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	27 314 451	677 688	27 992 139
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 799 390	219 319	2 018 709
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	29 113 841	897 007	30 010 848

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<i>RUBRIQUE</i>	<i>CAPITAL</i>	<i>RESERVE LEGALE</i>	<i>RESULTATS REPOTES</i>	<i>RESERVE STATUTAIRE</i>	<i>AUTRES COMPL. D'APPORT</i>	<i>RVE POUR FONDS SOCIAL</i>	<i>RVE FONDS PERDUS</i>	<i>RVES SPE. REINVEST.</i>	<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>	<i>TOTAL</i>
Solde au 31/12/2021	15 444 000	1 404 000	5 814 518	300 000	21 541	353 426	5 813	3 176 462	3 612 054	30 131 814
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021			3 512 054						- 3 512 054	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL					-	32 086				- 32 086
RESERVE LEGALE		140 400	- 140 400							-
RESERVE POUR FONDS PERDUS							- 5 357			- 5 357
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT								100 000	- 100 000	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES			- 2 779 920							- 2 779 920
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022									1 799 390	1 799 390
Solde au 31/12/2022	15 444 000	1 544 400	6 406 252	300 000	21 541	321 340	456	3 276 462	1 799 390	29 113 841
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2022			599 390						- 599 390	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL					-	35 498				- 35 498
RESERVE POUR FONDS PERDUS							- 5 124			- 5 124
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT								1 200 000	- 1 200 000	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES			- 1 081 080							- 1 081 080
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023									2 018 709	2 018 709
Solde au 31/12/2023	15 444 000	1 544 400	5 924 562	300 000	21 541	285 842	- 4 668	4 476 462	2 018 709	30 010 848

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de 1 100 000 TND. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
CRÉDIT ATTIJARI	1 100 000	1 700 000	- 600 000
CRÉDIT ZITOUNA	-	11 873	- 11 873
TOTAL	1 100 000	1 711 873	- 611 873

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 25 431 410 TND contre 19 837 446 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	8 744 381	3 389 676	5 354 705
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	1 717 575	1 548 203	169 372
PASSIFS FINANCIERS	5.3	14 969 454	14 899 567	69 887
TOTAL		25 431 410	19 837 446	5 593 964

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2023, ce poste s'élève à 8 744 381 TND contre 3 389 676 TND au 31 décembre 2022 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
FOURNISSEURS	6 479 303	2 889 874	3 589 429
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	2 177 748	449 821	1 727 927
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	87 330	49 981	37 349
TOTAL	8 744 381	3 389 676	5 354 705

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 1 717 575 TND contre 1 548 203 TND au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES	41 384	29 866	11 518
PERSONNEL	619 235	436 255	182 980
ETAT, IMPOTS ET TAXES	333 456	500 301	- 166 845
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	910	758	152
CREDITEURS DIVERS	67 291	28 540	38 751
AUTRES CHARGES A PAYER	231 134	189 456	41 678
CNSS ET ASSURANCE GROUPE	424 165	363 027	61 138
TOTAL	1 717 575	1 548 203	169 372

5.3- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, le solde de cette rubrique s'élève à 14 969 454 TND et se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En TND	
		31/12/2023	31/12/2022
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	14 750 006	14 059 098
CONCOURS BANCAIRES		219 448	840 469
TOTAL		14 969 454	14 899 567

5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2023 à 14 750 006 TND, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	En TND	
	31/12/2023	31/12/2022
<u>CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION</u>	<u>14 124 202</u>	<u>13 315 086</u>
FINANCEMENTS DE STOCKS	2 200 000	2 200 000
FINANCEMENTS EN DEVISES ET EN TND	8 445 149	8 215 742
PRE-FINANCEMENT EXPORT	2 850 000	2 850 000
FINANCEMENTS DOUANES	629 053	49 344
<u>CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN</u>	<u>625 804</u>	<u>744 012</u>
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	611 872	726 026
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	13 932	17 986
TOTAL	14 750 006	14 059 098

NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 2 018 709 TND s'analysant comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
REVENUS	6.1	41 050 409	27 419 285	13 631 124
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	- 2 315 238	6 587 522	- 8 902 760
PRODUCTION		38 735 171	34 006 807	4 728 364
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	- 25 797 079	- 23 630 522	- 2 166 557
MARGE / COUT MATIÈRES		12 938 092	10 376 285	2 561 807
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	1 009	2 508	- 1 499
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	- 5 117 131	- 4 682 794	- 434 337
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.5	- 1 419 617	- 795 105	- 624 512
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	- 1 947 516	- 1 261 876	- 685 640
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 454 837	3 639 018	815 819
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	- 2 265 572	- 1 439 029	- 826 543
PRODUITS FINANCIERS	6.8	90 101	516 157	- 426 056
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	131 986	138 346	- 6 360
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-	- 841 296	841 296
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		2 411 352	2 013 196	398 156
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		- 392 643	- 213 806	- 178 837
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. APRES IMPÔT		2 018 709	1 799 390	219 319
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 018 709	1 799 390	219 319

6.1- PRODUCTION

La production est passée de 34 006 807 TND au 31 décembre 2022 à 38 735 171 TND à la clôture de l'exercice 2023. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	Variation
VENTES LOCALES	20 107 067	17 451 194	2 655 873
VENTES STEG	7 187 766	1 552 031	5 635 735
VENTES EXPORT	13 755 576	8 416 060	5 339 516
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	41 050 409	27 419 285	13 631 124
VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS & ENC.	- 2 315 238	6 587 522	- 8 902 760
TOTAL PRODUCTION	38 735 171	34 006 807	4 728 364

6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise 1 009 TND au titre de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	1 009	2 508	- 1 499
TOTAL	1 009	2 508	- 1 499

6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au titre de l'exercice 2023, la somme de 25 797 079 TND contre 23 630 522 TND au titre de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 2 166 557 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
ACHAT MATIERES PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	28 557 640	22 258 112	6 299 528
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	773 489	723 152	50 337
VARIATION DE STOCK	- 4 827 065	264 825	- 5 091 890
ACHATS NON STOCKES	732 183	564 832	167 351
ACHATS DE MARCHANDISES	1 075 980	273 601	802 379
RRR/ACHATS	- 515 148	- 454 000	- 61 148
TOTAL	25 797 079	23 630 522	2 166 557

6.4- CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au titre de l'exercice 2023, la somme de 5 117 131 TND contre 4 682 794 TND au titre de l'exercice 2022. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	3 344 435	3 138 348	206 087
AVANTAGES EN NATURE	66 952	18 288	48 664
INDEMNITÉS	572 614	521 242	51 372
CONGÉS	272 754	236 440	36 314
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASSURANCE GROUPE)	860 376	768 476	91 900
TOTAL	5 117 131	4 682 794	434 337

6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 1 419 617 TND au titre de l'exercice 2023 ainsi détaillée :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES	372 008	381 902	- 9 894
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORPORELLES	761 520	767 356	- 5 836
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMO. FINANCIERES	82 807	-	82 807
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	23 573	24 756	- 1 183
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	1 374 478	1 329 728	44 750
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	134 959	126 615	8 344
TOTAL DOTATIONS	2 749 345	2 630 357	118 988
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	- 1 329 728	- 1 285 252	- 44 476
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMO. FINANCIERES	-	- 550 000	550 000
TOTAL REPRISES	- 1 329 728	- 1 835 252	505 524
TOTAL	1 419 617	795 105	624 512

6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 685 640 TND, en passant de 1 261 876 TND au titre de l'exercice 2022 à 1 947 516 TND au titre de l'exercice 2023. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	12 288	12 411	- 123
LOCATIONS	9 260	9 319	- 59
ENTRETIENS ET REPARTIONS	172 493	136 466	36 027
PRIMES D'ASSURANCE	96 564	79 126	17 438
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	15 912	56 764	- 40 852
HONORAIRES	300 801	264 868	35 933
COMMISSIONS SUR VENTES	65 576	17 318	48 258
SÉMINAIRES ET FORMATION	28 923	970	27 953
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	91 486	45 828	45 658
TRANSPORTS	134 622	106 043	28 579
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, RESTAURATION ET RÉCEPTION	218 217	192 292	25 925
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	71 545	68 377	3 168
COMMISSIONS BANCAIRES	174 038	152 305	21 733
PÉNALITÉS	57 510	167 340	- 109 830
JETONS DE PRÉSENCES	96 250	142 500	- 46 250
IMPÔTS ET TAXES	489 825	227 981	261 844
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	15 864	377	15 487
TRANSFERT DE CHARGES	- 103 658	- 418 409	314 751
TOTAL	1 947 516	1 261 876	685 640

6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

A la fin de l'exercice 2023, cette rubrique a enregistré une augmentation de 826 543 TND en passant de 1 439 029 TND au 31 décembre 2022 à 2 265 572 TND au 31 décembre 2023. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	272 289	173 912	98 377
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	210 750	160 067	50 683
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DOUANES	58 617	192	58 425
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS EN DINARS	606 602	183 156	423 446
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	98 566	46 712	51 854
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	727 449	523 134	204 315
PERTE DE CHANGE	348 359	622 011	- 273 652
GAIN DE CHANGE	- 189 236	- 380 561	191 325
INTÉRÊTS SUR CMT	199 530	241 545	- 42 015
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT	- 67 354	- 131 139	63 785
TOTAL	2 265 572	1 439 029	826 543

6.8- PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisant 90 101 TND au titre de l'exercice 2023, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	90 101	516 157	- 426 056
TOTAL	90 101	516 157	- 426 056

6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisant 131 986 TND au titre de l'exercice 2023, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	61	-	61
AUTRES GAINS ORDINAIRES	131 925	138 346	- 6 421
TOTAL	131 986	138 346	- 6 360

6.10- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires présentent un solde nul au titre de l'exercice 2023 contre 841 296 TND au 31 décembre 2022, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
AUTRES PERTES ORDINAIRES	-	15 701	- 15 701
PERTE SUR CESSION DE TITRES DE PARTICIPATION	-	825 595	- 825 595
TOTAL	-	841 296	- 841 296

NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2023, la variation de la trésorerie nette de la société « SIAME-SA » s'est soldée par la somme de 430 357 TND contre - 1 229 237 TND au 31 décembre 2022, détaillée comme suit :

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	3 852 754	- 5 034 173
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- 2 383 936	- 2 259 259
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	- 1 038 461	6 064 195
TOTAL	430 357	- 1 229 237

7.1.1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 419 617	795 106
APUREMENT DES TITRES DE PARTICIPATIONS	-	275 595
REPRISE / ELEMENTS FINANCIERS	-	550 000
TOTAL	1 419 617	1 620 701

7.1.2- VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
STOCKS N-1	22 343 364	15 964 229
STOCKS N	- 24 798 753	- 22 343 364
TOTAL	- 2 455 389	- 6 379 135

7.1.3- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	9 752 212	12 852 007
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 12 267 388	- 9 752 212
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 333 767	2 306 156
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	- 1 151 336	- 1 333 767
TOTAL	- 2 332 745	4 072 184

7.1.4- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	4 722 843	4 279 622
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 5 040 091	- 4 722 843
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	2 118	2 118
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 2 118	- 2 118
TOTAL	- 317 248	- 443 221

7.1.5- VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	- 1 548 203	- 2 393 130
AUTRES PASSIFS COURANTS N	1 717 575	1 548 203
DIVIDENDES N-1	758	172
DIVIDENDES N	- 910	- 758
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	- 3 389 676	- 8 243 478
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	8 744 381	3 389 675
INTERETS COURUS N-1	- 17 986	- 22 762
INTERETS COURUS N	13 932	17 986
TOTAL	5 519 871	- 5 704 092

7.2.1-DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	7 260 431	6 844 561
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 8 542 043	- 7 260 432
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	29 439 900	28 798 089
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 30 319 979	- 29 439 900
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 20 579	-
TOTAL	- 2 182 270	- 1 057 682

7.2.2- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	20 579	-
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 1 641	-
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	61	-
TOTAL	18 999	-

7.2.3- DECAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
ACQUISITION FONDS GERE SICAR	-	- 1 200 000
ACQUISITION TITRES IAT	- 133 000	-
TOTAL	- 133 000	- 1 200 000

7.2.4 - ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILIERES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	25 160	42 577
TOTAL	25 160	42 577

7.2.5- DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	214 532	216 278
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	- 284 686	- 214 531
DECAISSEMENTS SUR PRETS AU PERSONNEL	- 15 500	- 31 261
TOTAL	- 85 654	- 29 514

7.3.1- VARIATION DES EMPRUNTS A COURT TERME

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 13 315 086	- 3 600 000
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	14 124 202	13 315 086
TOTAL	809 116	9 715 086

7.3.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
DIVIDENDES N-1	- 758	- 172
DIVIDENDES N	910	758
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	- 1 081 080	- 2 779 920
TOTAL	- 1 080 928	- 2 779 334

7.3.3- VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES (FONDS SOCIAL, SUBVENTION, ...)

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
AUTRES CAPITAUX PROPRES N-1	- 321 796	- 359 240
AUTRES CAPITAUX PROPRES N	281 174	321 797
TOTAL	- 40 622	- 37 443

7.3.4- VARIATION DES EMPRUNTS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	1 288 127	562 102
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	- 1 900 000	- 1 288 127
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	- 726 026	- 834 114
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	611 872	726 025
TOTAL	- 726 027	- 834 114

8.2- NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2023

8.2.1- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

A- TOUTALU - Fournisseur

Les achats réalisés en 2023 ont totalisé 649 mTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 656 mTND courant le même exercice. Le solde du fournisseur TOUTALU s'élève au 31-12-2023 à 175 mTND.

B- TOUTALU - Client

Les ventes réalisées en 2023 ont totalisé 33 mTND TTC. La société « TOUTALU » a réglé 26 mTND. Le solde du clients TOUTALU s'élève au 31-12-2023 à 66 mTND.

C- TOUTALU - Autres actifs courants

La « SIAME » a facturé à la société « TOUTALU » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 mTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2023 à 149 mTND.

8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

La « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 64 mTND et a reçu deux notes de débit de « CONTACT » pour 2 mTND. Le solde du Compte courant « CONTACT » s'élève au 31-12-2023 à 124 mTND.

8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

A- ELECTRICA - CLIENT

Les ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » s'élèvent à 190 mTND. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2023 à 689 mTND dont des effets impayés pour 285 mTND.

B- ELECTRICA - FOURNISSEUR

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2023, s'élèvent à 270 mTND TTC y compris l'acquisition d'un matériel roulant pour 38 TND, et la SIAME a réglé 240 mTND. Le solde du fournisseur ELECTRICA s'élève au 31-12-2023 à 201 mTND.

C- ELECTRICA - AUTRES ACTIFS COURANTS

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2023 s'élèvent à 64 mTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 827 mTND. Le solde du Compte courant « ELECTRICA » s'élève au 31-12-2023 à 666 mTND.

8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONALE

A- SIAME INTERNATIONALE - CLIENT

Le total des ventes TTC réalisées avec « SIAME INTERNATIONALE » en 2023 s'élève à 86 mTND qui a été réglé par la « SIAME » courant le même exercice.

B- SIAME INTERNATIONALE - AUTRES ACTIFS COURANTS

La « SIAME » a comptabilisé des dividendes reçus de la « SIAME INTERNATIONALE » pour 90 mTND totalement réglés en 2023. La « SIAME » a facturé des frais de domiciliation pour 1 mTND. Aussi, la « SIAME » a également octroyé un prêt à la société « SIAME INTERNATIONALE » pour un montant de 80 mTND remboursé par traite à échéance le 25 décembre 2023 et moyennant un taux d'intérêt annuel de 9% l'an soit une somme de 2 mTND facturée. Le solde du compte courant « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31-12-2023 à 4 mTND.

8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2023, s'élèvent à 49 mTND TTC. La « SIAME » a réglé 16 mTND de sa dette en 2023. Le solde du fournisseur PROSID s'élève au 31-12-2023 à 48 mTND.

8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE BEN AYED CONSULTING (FOURNISSEUR)

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 92 mTND courant 2023 et les honoraires facturés à travers la société « BEN AYED CONSULTING » s'élèvent au titre de l'exercice 2023 à 92 mTND dont 23 mTND non encore payés à la clôture de l'exercice.

8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL

A- SITEL - Client

La société « SIAME » a vendu courant 2023 des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 8 mTND. Le solde du client SITEL s'élève au 31-12-2023 à 11 mTND.

B- SITEL- Autres actifs courants

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2023 s'élèvent à 17 mTND. Le solde du Compte courant « SITEL » s'élève au 31-12-2023 à 37 mTND.

8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PIMA (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés et payés auprès de la société « PIMA » courant 2023, s'élèvent à 14 mTND en TTC.

8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE IAT

A -IAT - Fournisseur

Les prestations d'ingénierie et de services facturés par la filiale « IAT », courant 2023, s'élèvent à 620 mTND TTC. La « SIAME » a réglé la somme de 479 mTND en 2023. Le solde du fournisseurs IAT étant créditeur au 31-12-2023 de 112 mTND.

B- IAT - Autres actifs courants

La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 mTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 90 mTND. Le solde du Compte courant « IAT » s'élève au 31-12-2023 à 6 mTND.

8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE MEDIKA-TECH

A- MEDIKA-TECH - Client

Aucun mouvement courant l'exercice 2023. Le solde du client MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2023 à 2 mTND.

B- MEDIKA-TECH - Autres actifs courants

La « SIAME » a établi courant 2021 des notes de débit pour 5 mTND non encore réglé en 2023.

C- MEDIKA-TECH - Fournisseur

Aucun mouvement courant l'exercice 2023. Le solde du fournisseur MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2023 à 1 mTND.

8.2.11- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE MEUBLE (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « LE MEUBLE », courant 2023, s'élèvent à 43 mTND TTC et la SIAME a réglé 41 mTND. Le solde du fournisseur LE MEUBLE s'élève au 31-12-2023 à 2 mTND.

8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROYAL OLIVE OIL (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « ROYAL OLIVE OIL », courant 2023, s'élevaient à 55 mTND TTC et la SIAME a réglé 29 mTND. Le solde du fournisseur « ROYAL OLIVE OIL », s'élève au 31-12-2023 à 26 mTND.

8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROBOTIKA

A- ROBOTIKA - Client

La « SIAME » a reçu un chèque courant 2023 totalisant la somme de 12 mTND. Le solde du client s'élève à 72 mTND à la clôture de l'exercice.

B- ROBOTIKA - Fournisseur

Une avance a été accordé à ROBOTIKA courant l'exercice de 2021 totalisant la somme de 10 mTND non encore imputée.

8.2.14- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SECOMET (FOURNISSEUR)

La société « SECOMET », a payé courant 2023, sa dette de l'exercice antérieur s'élevant à 23 mTND.

NOTE -9- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la « SIAME-SA » se détaillent comme suit :

9.1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 MTND totalement remboursé au 31 décembre 2023 ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 MTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2023 ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 MTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 MTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 MTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 MTND. Au 31 décembre 2023, la totalité des 1,660 MTND débloqués a été remboursée.
- ✓ Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance

totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

- ✓ Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 MTND ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 MTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 MTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 MTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 MTND.

9.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

9-2-1- « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 mTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 mTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 mTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 950 mTND autorisée par le conseil n°183 du 27 octobre 2022.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 mTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.

9-2-2 - « SITEL »

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 mTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 mTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

9-2-3- « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 mTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 août 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 mTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 mTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 mTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 mTND autorisée par le conseil n°186 du 29 septembre 2023.

9-2-4- « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 mTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

9.3- CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 Décembre 2023, le total des cautions bancaires s'élève à 5 941 478 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	MARCHE PUBLIQUE	DOUANE	FRS LOCAUX	TOTAL
BIAT	2 078 065	1 270 077		3 348 142
ATTIJARI BANK		1 195 060		1 195 060
AMEN BANK	132 876	122 780	9 000	264 656
ZITOUNA		299 600		299 600
BT		86 350		86 350
STB		128 020		128 020
BNA		96 000		96 000
BH		484 250		484 250
ATB		39 400		39 400
TOTAL	2 210 941	3 721 537	9 000	5 941 478

9.4- AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 507 331€ et 122 900 \$, soit un total converti de 1 972 042 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	USD	EUR	TND
LS ELECTRIC	501 622		1 537 823
METER TEST		122 900	416 717
CHONGHONG INDUSTRIES	5 709		17 503
TOTAL	507 331	122 900	1 972 042

9.5- EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2023 s'élève à 8 132 700 TND.

Rapport Général du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SIAME-SA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 56 542 258 TND et un bénéfice net de l'exercice de 2 018 709 TND.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « SIAME-SA » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 24 798 753 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total brut de 6 582 518 TND arrêté au 31 décembre 2023. L'amortissement de ces dépenses se fait selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit. Le cumul de ces amortissements s'est élevé à 1 065 674 TND au 31 décembre 2023.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élevant au 31 décembre 2023 à 41 050 409 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont

exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes de contrôle interne de nature à impacter notre opinion.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société « SIAME-SA » au titre de l'exercice 2023, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2023 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice se détaillent comme suit :

A- Nouvelles conventions et/ou opérations :

A-1- Opérations avec la filiale « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 64 mTND et a reçu deux notes de débit de « CONTACT » pour 2 mTND. Le solde du Compte courant « CONTACT » s'élève au 31-12-2023 à 124 mTND. Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 5 avril 2024.

A-2- Opérations avec la société « ELECTRICA »

- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2023 s'élèvent à 64 mTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 827 mTND. Le solde du Compte courant « ELECTRICA » s'élève au 31-12-2023 à 666 mTND. Cette convention a été examinée et autorisée par le conseil d'administration en date du 5 avril 2024.

A-3- Opérations avec la filiale « IAT »

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 mTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 90 mTND. Le solde du Compte courant « IAT » s'élève au 31-12-2023 à 6 mTND. Cette convention a été examinée et autorisée par le conseil d'administration du 5 avril 2024.

A-4- Opérations avec la société « SITEL »

- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2023 s'élèvent à 17 mTND. Le solde du Compte courant « SITEL » s'élève au 31-12-2023 à 37 mTND. Cette convention a été examinée et autorisée par le conseil d'administration du 5 avril 2024.

A-5- Opérations avec la filiale « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « TOUTALU » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 mTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2023 à 149 mTND. Cette convention a été examinée et autorisée par le conseil d'administration du 5 avril 2024.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 mTND autorisée par le conseil d'administration n°186 du 29 septembre 2023.

A-6- Opérations avec la filiale « SIAME INTERNATIONALE »

- ✓ La « SIAME » a facturé des frais de domiciliation pour la somme de 1 mTND. Par ailleurs, la « SIAME » a comptabilisé et encaissé des dividendes pour 90 mTND. Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 5 avril 2024.
- ✓ La « SIAME » a octroyé un prêt de 80 mTND à la société « SIAME INTERNATIONALE » au taux de 9%. Ce prêt a été totalement remboursé en principal et intérêts courant 2023. Cette opération a été examinée et autorisée par le conseil d'administration n°186 du 29 septembre 2023.

A-7- Opérations avec la société « BEN AYED CONSULTING»

- ✓ La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 92 mTND courant 2023 et les honoraires facturés à travers la société « BEN AYED CONSULTING » s'élèvent au titre de l'exercice 2023 à 92 mTND dont 23 mTND non encore payés à la clôture de l'exercice.

B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2023 :

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2023 sont les suivantes :

B-1- Garanties données à la filiale « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 mTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 mTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 mTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 950 mTND autorisée par le conseil n°183 du 27 octobre 2022.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 mTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.

B-2- Garanties données à la société « SITEL »

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE TUNISIE, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 mTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 mTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

B-3- Garanties données à la filiale « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 mTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 mTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 mTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 mTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.

B-4- Garanties données à la filiale « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'Arab Tunisian Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 mTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ✓ Le Président du Conseil d'administration :

Le Président de conseil d'administration n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2023.

- ✓ Le Directeur Général :

- Votre conseil d'administration du 22 octobre 2021 a fixé la rémunération et avantages du Directeur Général comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 206 000 TND à servir sur 13 mensualités ;
 - Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
 - Une voiture de fonction ;
 - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 5 avril 2024 a décidé de servir au Directeur Général, une prime d'intéressement de 80 000 TND (en Brut).

- ✓ Le Directeur Général Adjoint :

- Votre conseil d'administration du 6 octobre 2022 a désigné un directeur général adjoint avec prise de fonctions le 1^{er} novembre 2022 et a fixé sa rémunération et ses avantages comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 150 000 TND à servir sur 14 mensualités ;

- Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
- Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 5% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
- Une voiture de fonction ;
- Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 5 avril 2024 a décidé de servir au Directeur Général Adjoint, une prime d'intéressement de 40 000 TND (en Brut).

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2023
Avantages à court terme				
Salaires	206 000	14 946	150 000	17 095
Prime d'intéressement	80 000	80 000	40 000	40 000
CNSS régime indépendant	14 031	3 508	-	-
Retraite complémentaire	23 210	-	7 220	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-
Total	323 242	98 454	197 220	57 095

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif